

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 1: IDENTIFICATION

Identificateur du produit utilisé sur l'étiquette

: **Le Destructeur Géant Super Gasser**

Autres moyens d'identification

: Pas disponible.

Usage recommandé du produit chimique et restrictions sur l'utilisation

: Rodenticide.

Restrictions d'utilisation: Conserver hors de la portée des enfants.

Famille chimique

: Article explosif.

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fabricant:

**Atlas Chemical Corporation**

118 3rd Avenue SE  
Cedar Rapids, IA  
52401

Numéro de téléphone du fabricant

: 319-377-8921

Nom, adresse, et numéro de téléphone du fournisseur:

**Atlas Chemical Corporation**

207 Bank Street Suite 500  
Ottawa, ON, Canada  
K2P 2N2

No. de téléphone du fournisseur

: 319-377-8921

No. de téléphone en cas d'urgence

: ChemTrec: 1-800-424-9600 / 403-527-3887

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification du produit chimique

Renseignements SIMDUT: Ce produit n'est pas un produit contrôlé SIMDUT au Canada. Explosif. Le Règlement sur les produits dangereux (RPD) (SIMDUT 2015) ne s'applique pas aux explosifs. [Loi sur les produits dangereux Section 12(j)].

OSHA: Cette matière est considérée dangereuses en vertu des règlements de l'OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012).

Classification:

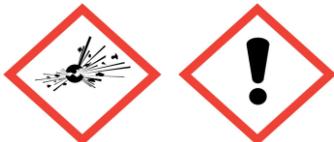
Explosibles - Division 1.4

Corrosion cutanée/irritation - Catégorie 2

Irritation/lésions oculaires, catégorie 2B

Éléments d'étiquetage

Pictogramme ( s) de danger



Mot indicateur

ATTENTION!

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Mentions de danger

Danger d'incendie ou de projection.  
Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une irritation des yeux.

### Conseils de prudence

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
Éviter abrasion/choc/frottement.  
Laver soigneusement après manipulation.  
Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

En cas d'incendie : Évacuer la zone.

NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Combattre l'incendie à distance.

Stocker conformément à la réglementation locale.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### Autres dangers

Ce produit est un article explosif qui se compose d'un tube / de cylindre contenant divers composants qui sont scellés à l'intérieur de tout le tube / cylindre. Dans des conditions normales de manipulation, aucune exposition à l'un des composants nuisibles à l'intérieur du tube / cylindre est attendu et pas d'effets sur la santé sont généralement attendus tel que fourni.

Lorsque l'appareil est allumé ou déchargé d'une autre manière, des gaz, des fumées et des projections peuvent se former.

Ces gaz, fumées et projections peuvent contenir des quantités infimes des composants contenus dans les cartouches. Ces gaz, fumées et projections peuvent être irritants pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange.

<u>Nom chimique</u>	<u>Nom commun et les synonymes</u>	<u>No CAS</u>	<u>Concentration (% en poids)</u>
Nitrate de sodium	Nitrate de soude Sel de sodium	7631-99-4	<b>30.0 - 60.0</b>
Soufre	Soufre	7704-34-9	<b>30.0 - 60.0</b>
Carbone (Charbon)	Carbone	7440-44-0	<b>7.0 - 13.0</b>

Note: Les concentrations précises des produits chimiques énumérés ci-dessus ne sont pas divulguées en vertu du secret commercial.

## SECTION 4. PREMIERS SOINS

### Description des premiers soins

*Ingestion*

: En cas d'ingestion, contacter immédiatement un médecin. Ne provoquer le vomissement que sous la supervision directe du personnel médical. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

- Inhalation* : Aucun exigé en conditions normales. Si les cartouches sont tirées, ou autrement activées, et que des gaz, fumées ou projections sont formés et inhalés, le traitement suivant peut s'avérer nécessaire :  
Transporter immédiatement la personne à l'air frais. Obtenir des soins médicaux si les symptômes se développent ou persistent.
- Contact avec la peau* : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu. Si les cartouches sont tirées, ou autrement activées, le traitement suivant peut s'avérer nécessaire pour le contact cutané avec les gaz, fumées ou projections qui pourraient se former :  
Enlever les vêtements contaminés. Laver la région affectée avec de l'eau et du savon. Obtenir des soins médicaux si des symptômes se manifestent ou persistent, ou si une projection a causé une lésion.
- Contact avec les yeux* : Aucun exigé lorsqu'employé comme prévu. Si les cartouches sont tirées, ou autrement activées, le traitement suivant peut s'avérer nécessaire en cas de contact oculaire avec les gaz, fumées ou projections qui pourraient se former. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation ou les symptômes apparaissent, obtenir des soins médicaux. S'il y a lieu, enlever les lentilles cornéennes si cela est facile à faire.

### Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- : Lorsque des cartouches sont tirées, ou autrement activées, des gaz, fumées ou projections peuvent se former. Ces gaz, fumées et projections peuvent contenir des quantités infimes des composants contenus dans les cartouches. Ces gaz, fumées et projections peuvent être irritants pour les yeux, la peau et les voies respiratoires.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

### Agents extincteurs

#### *Agents extincteurs appropriés*

- : Utiliser des quantités abondantes d'eau pour lutter contre les incendies. Si de l'eau n'est pas disponible, utiliser du dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), de la poudre chimique ou de la terre.

#### *Agents extincteurs inappropriés*

- : Aucun à notre connaissance.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange / Conditions d'inflammabilité

- : Explosif! Danger d'incendie ou de projection Les cartouches peuvent s'enflammer et exploser si elles sont chauffées à 120 °C (248 °F), indépendamment de l'air.

### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.106)

- : Non applicable.

### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone; oxydes de soufre; Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>); Oxydes de métal; Autres composés organiques non identifiés.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

#### *Équipement de protection pour les pompiers*

- : Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet et des vêtements imperméables. Les cartouches enflammées non confinées peuvent générer des fragments métalliques à faible vitesse, lesquels peuvent causer des lésions oculaires ou des lésions cutanées superficielles si la personne n'est pas protégée par un équipement complet standard de lutte contre l'incendie.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Méthodes spéciales de lutte contre l'incendie

- : En cas d'incendie : Évacuer la zone.  
NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Éviter d'entrer dans un secteur d'incendie sans une protection adéquate. Protéger le personnel contre les cartouches qui explosent. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes.

#### Incendie de cargaison:

Les emballages arborant une étiquette 1.4S ou les emballages contenant des matières classées comme 1.4S sont conçus ou emballés d'une manière qui font que lorsqu'ils se retrouvent dans un incendie, ils peuvent brûler vigoureusement et être accompagnés de détonations localisées et de projections de fragments.

Les effets sont généralement confinés à la proximité immédiate des emballages.

Si un incendie menace la zone d'entreposage contenant des emballages arborant l'étiquette 1.4S ou des emballages contenant des matières classées comme 1.4S, envisager des les isoler à une distance d'au moins 15 mètres (50 pieds) dans toutes les directions. Combattre l'incendie à distance.

#### Incendie de pneus ou véhicule:

Utiliser de grandes quantités d'eau - INONDER LE PRODUIT! À défaut d'eau, utiliser du CO<sub>2</sub>, de la poudre chimique sèche ou de la terre.

Si possible et SANS RISQUE, utiliser des lances et des canons à eau télécommandés pour empêcher le feu d'atteindre la cargaison.

Attention aux feu de pneus car ils peuvent se rallumer. Se tenir en alerte muni d'extincteurs.

#### Évacuation :

Déversement majeur: Envisager une première évacuation sur une distance de 125 mètres (400 pieds) dans n'importe quelle direction.

## SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Ne pas nettoyer ou éliminer sauf sous la supervision d'un spécialiste. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement

- : S'assurer que le produit déversé s'infiltre dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- : Pour les cartouches solides et intactes :  
Manipuler les déversements avec précaution. Ne pas soumettre les cartouches à des chocs mécaniques. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

Si un déversement se produit dans une zone où un incendie est en cours :

Déversement majeur: Envisager une première évacuation sur une distance de 125 mètres (400 pieds) dans n'importe quelle direction. Se reporter à la section 5 pour les mesures de lutte contre l'incendie.

En présence de poudre libre :

Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Ne pas toucher ou marcher sur le produit déversé. Ne pas faire fonctionner d'émetteurs radio dans un rayon de 100 mètres (330 pieds) des détonateurs électriques. Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Contactez les autorités locales compétentes.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Méthodes spéciales d'intervention antidéversement

- : Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux États-Unis (Tél: 1-800-424-8802).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Consultez section 15.
- Au Canada: (613) 996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- : Tenir éloigné de la chaleur, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Lors de la manipulation, mettre à la terre tous les équipements. Ne pas soumettre à une friction excessive ou à des chocs mécaniques. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Porter l'équipement de protection adéquat durant la manutention. Équipement de protection individuel: voir section 8. Ne pas respirer fumées et poussières. Ne pas entreposer près des acides. Ne pas entreposer près des matières incompatibles (voir Section 10).  
Aux États-Unis, manipuler conformément à la partie 1910.109 du 29 CFR pour les explosifs. Pendant que les explosifs sont manipulés ou utilisés, il est interdit de fumer et personne près des explosifs ne doit posséder des allumettes ou toute autre source de feu ou de flamme. Aucune personne ne doit être autorisée à manipuler des explosifs pendant qu'elle est sous l'influence de substances intoxicantes ou d'alcool.

#### Conditions d'un stockage sûr

- : Entreposer dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles. Protéger de la chaleur. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient. Protégez contre des dommages physiques. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Interdiction de fumer dans le secteur.  
Aux États-Unis, s'assurer que les exigences d'entreposage de la partie 1910.109 du 29 CFR pour les explosifs sont satisfaites.  
Les munitions pour armes légères doivent être séparées des liquides inflammables, des solides inflammables tel que classifiées dans la partie 172 du 49 CFR, et des matières oxydantes par un mur résistant au feu avec un degré de résistance d'une heure ou par une distance de 25 pieds. Aucune limite de quantité n'est imposée pour l'entreposage de munitions pour armes légères dans les entrepôts, magasins de détail et autres endroits généraux occupés, à l'exception de celle imposée par les limites des installations d'entreposage.

#### Substances incompatibles

- : Acides; caustiques; Ammoniaque; Chlorate; Acétylène; Nitrate d'ammonium; fluor; Brome; Huiles; Explosifs de classes A et B (É.-U.); Oxydants forts, (ex: chlore, peroxydes, etc.).

### SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Limites d'exposition:</u>				
<u>Nom chimique</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
	P/D	P/D	P/D	P/D
Nitrate de sodium	P/D	P/D	P/D	P/D
Soufre	P/D	P/D	P/D	P/D
Carbone (Charbon)	P/D	P/D	P/D	P/D

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### Contrôles de l'exposition

#### Ventilation et mesures d'ingénierie

: Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**Protection respiratoire** : N'est pas exigé en conditions de manutention normale.

**Protection de la peau** : N'est pas exigé en conditions de manutention normale.

#### Protection des yeux/du visage

: Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisées avec ce produit. Si nécessaire, se référer à U.S. OSHA 29 1910.133 ou la norme canadienne CSA Z94.3-02.

#### Autre équipement de protection

: Utiliser une protection oculaire. La protection oculaire doit présenter une cote NRR de l'EPA de 20 ou plus. Si nécessaire, consulter le règlement 29 CFR 1910.95 ou 1926.01 de l'OSHA. S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

#### Considérations générales d'hygiène

: Ne pas respirer fumées et poussières. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver soigneusement après manipulation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

### SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**Apparence** : Solide gris moyen.

**Odeur** : Inodore.

**Seuil olfactif** : S/O

**pH** : S/O

#### Point de fusion/point de congélation

: S/O

#### Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition

: S/O

**Point d'éclair** : S/O

**Point d'éclair, méthode** : P/D

#### Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)

: S/O

**inflammabilité (solide, gaz)** : S/O

**Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: S/O

**Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)**

: S/O

**Propriétés comburantes** : Contient des oxydants, qui peuvent augmenter la vitesse de la combustion des matières combustibles.

**Propriétés explosives** : Explosif

**Tension de vapeur** : S/O

**Densité de vapeur** : S/O

#### Densité relative / Poids spécifique

: S/O

**Solubilité dans l'eau** : Insoluble. En présence de poudre libre, il peut être réactif à l'eau.

**Autres solubilité(s)** : P/D

#### Coefficient de partage: n-octanol/eau / Coefficient de répartition eau/huile

: P/D

#### Température d'auto-inflammation

: S/O

#### Température de décomposition

: P/D

**Viscosité** : S/O

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Matières volatiles (% en poids)**

: P/D

**Composés organiques volatils (COV)**

: P/D

**Pression absolue du récipient**

: S/O

**Distance de projection de la flamme**

: S/O

**Autres observations physiques/chimiques**

: Aucun renseignements supplémentaires.

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Réactivité**

:

Peut s'enflammer et exploser sous l'effet de la chaleur, ou lorsqu'il est exposé à un choc ou un impact violent, ou à une décharge statique.

**Stabilité chimique**

: Stable dans des conditions normales.

**Risque de réactions dangereuses**

: Sensible aux chocs, décharges électrostatiques. Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

**Conditions à éviter**

: Éviter la chaleur, les flammes nues, les étincelles, l'électricité statique et l'équipement électrique. Éviter le contact avec les matières incompatibles.

**Matériaux incompatibles**

: Acides forts; caustiques; Ammoniaque; Chlorate; Acétylène; Nitrate d'ammonium; Fluor; Brome; Huiles; Explosifs de classes A et B (É.-U.); Oxydants forts (ex :Chlore, Peroxydes, etc.).

**Produits de décomposition dangereux**

: Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 5.

### SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**Information sur les voies d'exposition probables:**

**Voies d'entrée - inhalation** : OUI

**Voies d'entrée - peau et yeux** : OUI

**Voies d'entrée - ingestion** : OUI

**Voies d'exposition - absorption cutanée**

: NON

**EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ:**

**Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)**

*Signes et symptômes - Inhalation*

: Lorsque l'appareil est allumé ou déchargé d'une autre manière, des gaz, des fumées et des projections peuvent se former. Ces gaz, fumées et projections peuvent contenir des quantités infimes des composants contenus dans les cartouches. Ces gaz, fumées et projections peuvent être irritants pour les voies respiratoires.

*Signes et symptômes - ingestion*

: L'ingestion des cartouches complètes ou des poussières peut causer des malaises gastrointestinaux, y compris des nausées, des crampes, des vomissements et de la diarrhée.

*Signes et symptômes - peau*

: Lorsque l'appareil est allumé ou déchargé d'une autre manière, des gaz, des fumées et des projections peuvent se former. Ces gaz, fumées et projections peuvent contenir des quantités infimes des composants contenus dans les cartouches. Ces gaz, fumées et projections peuvent être irritants pour la peau. Les projections fragmentés des amorces peuvent causer des lésions ou coupures par perforation.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Signes et symptômes - yeux** : Lorsque l'appareil est allumé ou déchargé d'une autre manière, des gaz, des fumées et des projections peuvent se former. Ces gaz, fumées et projections peuvent contenir des quantités infimes des composants contenus dans les cartouches. Ces gaz, fumées et projections peuvent être irritants pour les yeux. Les projections fragmentés des amorces peuvent causer des lésions ou coupures par perforation.

**Risque d'effets chroniques sur la santé**

: Ce produit est un article explosif qui est composé d'une cartouche complète contenant divers composants qui sont entièrement scellés dans la cartouche. Sous des conditions normales de manutention, aucune exposition à aucun des composants nocifs contenus dans la cartouche n'est prévue et aucun effet sur la santé n'est généralement susceptible de se produire avec le produit fourni.

**Mutagénicité**

: N'est pas censé être mutagène.

**Cancérogénicité**

: Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction & Tératogénicité**

: Ce produit n'est pas soupçonné causer des effets sur la reproduction ou le développement.

**Sensibilisation à la matière**

: Sous des conditions normales de manutention, aucune exposition à aucune des composants dangereux contenus dans la cartouche n'est prévue et aucun effet sur la santé n'est généralement prévu tel que le produit est fourni.

**Effets spécifiques sur organes cibles**

: Selon les critères de classification de la réglementation U.S. OSHA (29CFR 1910.1200) (Hazcom 2012) et du règlement canadien SIMDUT (Règlement sur les produits dangereux) (SIMDUT 2015), ce produit n'est pas censé provoquer une toxicité pour certains organes cibles suite à une seule exposition ou à répétitions.

**Maladies aggravées par une surexposition**

: Affections cutanées, troubles de la vue et troubles respiratoires déjà existants.

**Substances synergiques**

: Aucun à notre connaissance.

**Données toxicologiques**

: Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, seulement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.  
Les valeurs ETA calculées pour cette matière sont:  
ETA orale = 2,534 mg/kg

<u>Nom chimique</u>	<u>CL50(4hr)</u> <u>inh. rat</u>	<u>DL50</u>	
		<u>(Oral, rat)</u>	<u>(cutané, lapin)</u>
Nitrate de sodium	P/D	1267 mg/kg	> 5000 mg/kg
Soufre	> 5.433 mg/L (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)	> 2000 mg/kg (Aucune mortalité)
Carbone (Charbon)	> 64 400 mg/m <sup>3</sup>	> 10 000 mg/kg	P/D

**Autres dangers toxicologiques importants**

: Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

### SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

: Contient une matière qui risque d'être nocive pour l'environnement. Éviter le rejet dans l'environnement. Voir ci-dessous pour l'écotoxicité de chacun des ingrédients.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## Données Écotoxicité:

Composants	No CAS	Toxicité pour les poissons		
		CL50 / 96h	NOEL / 21 jour	Facteur M
Nitrate de sodium	7631-99-4	1685 mg/L (truite arc-en-ciel)	97.8 mg/L (Poisson clown ocellaris)	Aucun(e).
Soufre	7704-34-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Carbone (Charbon)	7440-44-0	>100mg/L (poisson zèbre)	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les daphnias		
		CE50 / 48h	NOEL / 21 jours	Facteur M
Nitrate de sodium	7631-99-4	3581 mg/L (daphnie magna)	P/D	Aucun(e).
Soufre	7704-34-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Carbone (Charbon)	7440-44-0	>100mg/L Daphnia magna	P/D	Aucun(e).

Composants	No CAS	Toxicité pour les algues		
		EC50 / 96h or 72h	NOEC / 96h or 72h	Facteur M
Nitrate de sodium	7631-99-4	P/D	P/D	Aucun(e).
Soufre	7704-34-9	P/D	P/D	Aucun(e).
Carbone (Charbon)	7440-44-0	>100mg/L (algues vertes)	P/D	Aucun(e).

## Persistance et dégradabilité

: Le produit lui-même n'a pas été testé. Non susceptible d'être rapidement biodégradable.

## Potentiel de bioaccumulation

: Le produit lui-même n'a pas été testé.

<u>Composants</u>	<u>Coefficient de partage: n-octanol/eau (log Kow)</u>	<u>Facteur de bioconcentration (FBC)</u>
Nitrate de sodium (CAS 7631-99-4)	- 0.79 (estimé)	P/D
Soufre (CAS 7704-34-9)	S/O	S/O
Carbone (Charbon) (CAS 7440-44-0)	S/O	S/O

**Mobilité dans le sol** : Le produit lui-même n'a pas été testé.

## Effets nocifs divers sur l'environnement

: Aucun à notre connaissance.

## SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

## Manipulation en vue de l'élimination

: Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits dangereux.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

**Méthodes d'élimination** : On privilégie l'incinération comme méthode d'élimination du matériel mis au rebut. L'installation utilisée pour cette incinération doit avoir été conçue spécialement à cette fin et répondre aux différents règlements locaux, provinciaux (de l'état) et fédéraux applicables. La disposition du matériel peut se faire par détonation mais ce n'est pas la façon à privilégier. Une fois les composants éliminés par une incinération appropriée, les rebuts restants de la matière doivent être éliminés ou recyclés conformément à tous les règlements locaux, provinciaux (étatiques) et fédéraux. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)**

: Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet aux Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition des ONU	Classe(s) de danger pour le transport	Groupe d'emballage	Étiquette
Les États-Unis (DOT)	UN0432		1.4S	II	
Les États-Unis (DOT)					
Informations supplémentaires					
Canada (TMD)	UN0432	OBJETS PYROTECHNIQUES à usage technique	1.4S	II	
Canada (TMD)					
Informations supplémentaires					

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

: Éviter le choc et le frottement. Des conseils de prudence adéquats doivent accompagner l'emballage.

**Dangers pour l'environnement**

: Ce produit ne respecte pas les critères d'un mélange étant dangereux pour l'environnement selon le Code IMDG. Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

: Non applicable.

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 15. INFORMATION SUR LA RÉGLEMENTATION

**Renseignement fédéral É.-U. :**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur les listes de produits chimiques fédérales américaines suivantes

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	TSCA Inventory	CERCLA Reportable Quantity(RQ) (40 CFR 117.302):	SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substance, 40 CFR 355:	SARA TITLE III: Sec. 313, 40 CFR 372, Specific Toxic Chemical	
					Toxic chimique	concentration de minimis
Nitrate de sodium	7631-99-4	Oui	Aucun(e).	Aucun.	Non	Non
Soufre	7704-34-9	Oui	P/D	P/D	Non	Non
Carbone (Charbon)	7440-44-0	Oui	P/D	P/D	Non	Non

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Explosif; Irritation cutanée; Irritation oculaire.

Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	California Proposition 65		Liste d'état "Right to Know"					
		Inscrit	Type de toxicité	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Nitrate de sodium	7631-99-4	Non	S/O	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Soufre	7704-34-9	Non	S/O	Oui	Oui	No	Oui	Oui	Oui
Carbone (Charbon)	7440-44-0	Non	S/O	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

**Information Canadienne:**

Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.

**Renseignement international:**

Les composants inscrits ci-dessous sont présents sur la liste d'inventaire internationale suivante:

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	European EINECS	Australia AICS	Philippines PICCS	Japan ENCS	Korea KECI/KECL	China IECSC	NewZealand IOC
Nitrate de sodium	7631-99-4	231-554-3	Présent	Présent	(1)-484	KE-31545	Présent	HSR001350
Soufre	7704-34-9	231-722-6	Present	Présent	P/D	KE-32688	Present	HSR001284
Carbone (Charbon)	7440-44-0	231-153-3	Present	Présent	P/D	KE-04671	Present	HSR001271

## FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

**Légende** :

- ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
- CAS: Chemical Abstract Services
- CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980
- CFR: Code of Federal Regulations
- ACNOR: Association canadienne de normalisation
- ECHA: European Chemicals Agency
- DOT: Department of Transportation
- CSE: Critères de santé environnementale
- EPA: Environmental Protection Agency
- HSDB: Hazardous Substances Data Bank
- CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
- Inh: Inhalation
- CL: Concentration létale
- DL: Dose létale
- S/O: Sans objet
- P/D: Pas disponible
- NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health
- NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie
- OSHA: Occupational Safety and Health Administration
- PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)
- RCRA: Resource Conservation and Recovery Act
- RTECS: Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
- SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act
- FDS: Fiche de données de sécurité
- STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)
- TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada
- TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)
- TWA: Moyenne pondérée dans le temps
- OMS: Organisation mondiale de la Santé
- SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références** :

1. ACGIH, Valeur seuil limite pour substances chimiques et agents physiques et exposition biologique
2. ECHA - European Chemical Agency
3. Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, base de données CCIInfoWeb
4. Fiches de données de sécurité du fabricant.
5. US EPA Title III List of Lists
6. California Proposition 65 List
7. OCDE - The Global Portal to Information on Chemical Substances - eChemPortal

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 04/04/2022

**Autres considérations spéciales pour une manipulation**

: Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

<p><b><u>Préparée pour:</u></b>                  Atlas Chemical Corporation                  118 3rd Avenue SE                  Cedar Rapids, IA                  52401                  Téléphone: 319-377-8921</p>	
<p><b><u>Préparée par:</u></b>                  ICC The Compliance Center Inc.                  Téléphone: (888) 442-9628 (U.S.): (888) 977-4834 (Canada)  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	

## **FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

### **DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc. en utilisant l'information fournie par Atlas Chemical Corporation et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et Atlas Chemical Corporation n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc. et Atlas Chemical Corporation.

**FIN DU DOCUMENT**